

---

---

## TRANSPORTS SCOLAIRES ET URBAINS

---

---

### JE SUIS DEMI-PENSIONNAIRE

J'habite dans la Communauté Agglomération du bassin de Bourg (CA3B)	J'habite dans l'Ain mais hors de la Communauté Agglomération du bassin de Bourg (CA3B)
<p>L'inscription au transport scolaire se fait auprès Agence Grand Bourg Mobilités RUBIS (2 rue du 19 mars 1962 - 01000 BOURG EN BRESSE), soit dans les communes durant les ventes délocalisées.</p> <p>La carte de transport est obligatoire pour bénéficier des transports, faites votre demande avant la rentrée scolaire.</p>	<p>L'inscription au transport scolaire se fait sur le site internet de la région <a href="http://www.transportscolaire.ain.auvergnerrhonealpes.fr">www.transportscolaire.ain.auvergnerrhonealpes.fr</a> qui ensuite vous délivrera une carte de transport pour l'année scolaire.</p> <p>Afin d'obtenir votre carte de transport pour la rentrée, effectuez votre demande sur le site le plus tôt possible.</p> <p>Pour les élèves utilisant le train, demander au lycée l'imprimé spécifique.</p>

### JE SUIS INTERNE

Le transport est à la charge des familles.  
Les familles doivent se renseigner auprès des mairies de leur domicile et les différents transporteurs.

Le réseau RUBIS permet de rejoindre le lycée ou la gare S.N.C.F.  
Le lundi matin (début des cours à 8h15), le vendredi soir, les cours se terminent à 17h30.

Les Conseils Régionaux peuvent participer aux frais engagés par les familles des élèves internes en versant une indemnité fin juin.

---

---

## LES FRAIS DE PENSION ET DIVERS

---

---

### Tarif (au 1er Janvier 2020)

- Pension annuelle : 1650 €
- Demi-pension annuelle : 616.32 €

Ces tarifs sont susceptibles d'être réévalués au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La pension des élèves sera recouvrée en début de trimestre pour un montant proportionnel à leur durée.

- Frais de photocopies (à caractère scolaire uniquement : tirages de cours) : ces frais seront facturés à chaque trimestre avec la pension.

- Vous avez la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique 10 mensualités le 10 du mois à compter du mois d'octobre (document d'autorisation de prélèvement à compléter dans le dossier).

## VETEMENTS ET MATERIELS NECESSAIRES

Ces équipements sont obligatoires pour le travail en atelier, en salle de travaux pratiques et laboratoires. Ils doivent être dans un état constant de propreté. L'entretien est à la charge des familles. Un équipementier sera présent durant les journées d'inscription.

<b>Pour TOUTES LES CLASSES</b>	Un cadenas de taille moyenne pour le casier mis à disposition
<b>2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique</b>	Une blouse blanche 100% coton à pression Calculatrice recommandée : modèle NUMWORKS
<b>BAC Technologique STL</b> (Sciences et Technologiques du Laboratoire)	Une blouse blanche 100% coton à pression Une poire biochimie Une poire 1 millilitre Une paire de lunettes } <b>Bac STL uniquement</b> <b>Commande groupée faite</b> <b>lors de la rentrée</b>
<b>BAC Techno STAV</b> (Sc et Technologie de l'Agronomie et du Vivant)	Une blouse blanche 100% coton à pression Une cote double ZIP Une blouse d'atelier 100% coton à pression Une paire de lunettes de protection transparentes Une paire de bottes de sécurité Un équipement de pluie (veste et pantalon). Deux paires de gants de travail enduits de nitrile Un arc de bouchons d'oreille
<b>BAC Général</b>	Une blouse blanche 100% coton à pression
<b>Seconde professionnelle CCE</b> (Conduite Culture Elevage)  <b>BAC PRO CGEA</b> (Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole)	Une blouse blanche 100% coton à pression Une cote double ZIP Une paire de lunettes de protection transparentes Une paire de chaussures <b>ET</b> une paire de bottes de sécurité Un équipement de pluie (veste et pantalon). Deux paires de gants de travail enduits de nitrile Un arc de bouchons d'oreilles
<b>Seconde professionnelle ABIL</b> (Alimentation Bio-Industrie et Laboratoire) <b>Et</b> <b>BAC PRO BIDT</b> (Bio Industries De Transformation)	Une paire de bottes blanches coquées Une paire de lunettes de protection transparentes Une paire de gant contre acide et bases Trois blouses blanches 100% coton à pression Une boîte de charlottes jetables
<b>BAC Professionnel LCQ</b> (Laboratoire Contrôle)	Une blouse blanche 100% coton à pression

Qualité)		
<b>3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole</b>		Une blouse blanche 100% coton à pression Une cotte double ZIP Une paire de lunettes de protection transparentes Une paire de chaussures <b>ET</b> une paire de bottes de sécurité, Deux paires de gants de travail enduits de nitrile Un arc de bouchons d'oreilles
<b>INTERNAT</b>  <b>Equipement &amp; matériel nécessaires</b>		Chaque matelas est équipé d'une alèse fournie par l'établissement, <b>qui ne doit jamais être retirée.</b>
		<b>A minima, et OBLIGATOIREMENT</b> Le trousseau est composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 couette + Housse de couette (obligatoire)</li> <li>• 1 drap housse 90x190</li> <li>• 1 oreiller ou traversin avec une taie</li> <li>• 1 tapis de bain (ramené et lavé chaque semaine)</li> <li>• Linge de toilette (ramené et lavé chaque semaine)</li> <li>• 1 panier plastique pour le rangement des produits d'hygiène</li> <li>• Des cintres</li> <li>• 1 cadenas</li> </ul>
		<b>L'utilisation de sac de couchage est formellement interdite.</b>
		<b>Les bouilloires électriques sont formellement interdites</b> <b>Les lisseurs, sèche-cheveux, chargeurs doivent être débranchés après utilisation.</b>

---

---

## CARTE PASS'REGION

---

---

Le lycée participe au dispositif régional « carte PASS'REGION ». Ce dispositif est un soutien aux familles pour l'achat ou la location des manuels scolaires.

Montant de l'aide forfaitaire qui varie en fonction du niveau de formation.

Cette carte offre d'autres services, un document d'information joint au dossier d'admission vous les précisera. Vous pouvez consulter les avantages et les modalités d'obtention en ligne

**Les élèves ayant déjà reçu une carte PASS'REGION doivent la conserver, elle sera rechargée par le lycée à l'inscription. Pour les élèves qui n'en possèdent pas, une demande sera à faire en ligne sur le site du Conseil Régional.**

---

---

## AIDES FINANCIERES ET BOURSES NATIONALES

---

---

### 1. LES BOURSES NATIONALES

CLASSES	
<ul style="list-style-type: none"><li>● 3<sup>ème</sup> Enseignement Agricole</li><li>● 2<sup>ème</sup> professionnelle PA ou ABIL</li><li>● 2<sup>ème</sup> générale et techno</li><li>● Nouvel élève en</li></ul>	Les parents doivent constituer un dossier de demande de bourse nationale avec les pièces justificatives des ressources (les dossiers et consignes seront transmis début septembre par les C.P.E à toutes les familles). Pour les élèves redoublants, il est nécessaire de reconstituer un dossier de demande de bourse.
<ul style="list-style-type: none"><li>1<sup>ère</sup> BAC pro ou</li><li>1<sup>ère</sup> BAC techno</li><li>1<sup>ère</sup> BAC général</li></ul>	L'obtention de la bourse est soumise à différents critères sociaux et en particulier, les ressources du demandeur.
<ul style="list-style-type: none"><li>● 1<sup>ère</sup> BAC pro</li><li>● 1<sup>ère</sup> BAC techno</li><li>● Terminale BAC pro</li><li>● Terminale BAC techno</li><li>● Terminale BAC général</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Pour les élèves déjà boursiers, la reconduction est automatique.</li><li>➔ En cas de redoublement, la demande de bourse doit être refaite, vous devez retirer un dossier auprès du CPE.</li><li>➔ Pour les élèves non boursiers, il est possible de constituer un dossier de demande de bourses si leur situation familiale ou financière a changé, vous devez retirer un dossier auprès du CPE.</li></ul>

### 2. BOURSES D'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL DES JEUNES

Pour les élèves entrants en filière professionnelle et bac techno STAV, le PASS'REGION est crédité de 150€ pour permettre l'achat d'équipement professionnel.

Cette carte sera utilisable chez les équipementiers partenaires de la région et sera utilisée comme carte de paiement

### 3. LE FONDS REGIONAL D'AIDE à la RESTAURATION

Le FRAR, pour les lycéens demi-pensionnaires et internes, est mis en place pour faciliter l'accès à la restauration des élèves en formation initiale sous statut scolaire. Il est financé par le Conseil Régional Rhône Alpes.

---

---

## ASSURANCES

---

---

### COUVERTURE DE L'ELEVE

La loi du 10 juillet 1976 a fait bénéficier les élèves de l'Enseignement Agricole, de la législation sur les accidents du travail.

Les élèves sont garantis pour les dommages corporels occasionnés par les accidents survenus pendant les activités scolaires ou les trajets, c'est à dire à l'intérieur de l'établissement pendant les activités pédagogiques, culturelles et sportives organisées et contrôlées par le Lycée, au cours des stages organisés par le Lycée et pendant la période des examens.

On entend par trajet scolaire, le trajet effectué par l'élève, pour se rendre de son domicile au lycée ou pour se rendre chez son Maître de stage. Les accidents sont pris en charge par le lycée.

### RISQUES NON COUVERTS :

- **Accidents corporels survenus pendant les activités extra-scolaires : Activités non organisées ni contrôlées par le lycée :** vacances, stages non organisés par le lycée etc. ...
- **Réparation des dommages matériels** (vêtements, moyens de locomotion, lunettes etc. ... endommagés lors d'un accident).
- **Responsabilité civile.**
- **Participation des élèves à des compétitions sportives** (l'association sportive du lycée souscrit une assurance spéciale pour les élèves licenciés).
  - **Tous ces risques peuvent être couverts par une assurance souscrite auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix** (assurance des associations de parents d'élèves par exemple). Les associations sont invitées à être présentes au lycée le jour de la rentrée.

### DOMMAGES AUX BIENS DU MAITRE DE STAGE :

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Agriculture du 01.02.81 et après délibération du Conseil d'Administration du lycée, les dommages matériels, causés accidentellement aux biens du Maître de stage, par les élèves stagiaires, sont couverts par contrat conclu par le lycée avec un organisme d'assurance local : GROUPAMA

---

---

## DOCUMENT INFIRMERIE

---

---

L'établissement est doté d'une infirmerie et d'une infirmière à temps complet qui assure l'accueil la journée et des permanences de nuit.

Les parents peuvent prendre contact directement avec l'infirmière, et aborder ainsi les difficultés ou les problèmes de santé que peuvent rencontrer leurs enfants.

En cas de maladie ou traitement, seule l'infirmière peut autoriser un élève à conserver ses médicaments sur lui. L'automédication, notamment à l'internat est à proscrire.

**Si l'élève est malade en journée, ou le soir (pour les internes), il sera fait appel à l'infirmière qui autorisera l'élève à quitter ou non l'établissement après contact avec les parents.**

**LES DISPENSES D'EPS :** En cas de dispense par un médecin, un certificat médical sera fourni à l'infirmière. Si ponctuellement l'état de santé de votre enfant ne lui permet pas d'assister au cours d'EPS, c'est l'infirmière qui dispensera votre enfant et qui préviendra l'enseignant et le service Vie scolaire.

L'infirmière assure l'accueil et la gestion des élèves malades au cours de la semaine. En Aucun cas elle prendra en charge le lundi matin les blessures ou « bobos » intervenus le week end.

---

---

## **ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES**

---

---

Les élèves présentant des troubles des apprentissages peuvent bénéficier d'aménagements des épreuves d'examen à condition que ces aménagements aient été mis en œuvre au cours de la scolarité. Pour mettre en place un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), vous devez adresser une demande écrite au chef d'établissement accompagné d'un bilan orthophonique ou tout autre document que vous jugerez nécessaire ce pour le 10 septembre au plus tard.

---

---

## **BAFA**

---

---

Nous avons un partenariat avec l'association les Francas ce qui nous permet de proposer la formation au BAFA à un tarif préférentiel. La session de formation se fait sur une semaine de congés scolaires. Les dates et les modalités d'inscription sont transmises aux familles par courrier.

